



Comment quitter mon poste avec chômage a la clef

Par **clem2**, le **27/09/2012 à 10:42**

Bonjour,

Mon conjoint et moi avons décidé de partir vivre à la Réunion.

Je suis aujourd'hui responsable de magasin et souhaite pouvoir partir de l'enseigne mais en touchant les allocations chômage.

En effet, nous venons de vendre la maison et nous avons une fille de 21 mois.

J'ai juste besoin de pouvoir quitter cette entreprise mais avec une sécurité derrière de chômage payé.

Si mon conjoint trouve un travail là bas , peut on considérer que ma démission sera légitime et donc me donnera le droit au chômage?

Ou puis je négocier un licenciement mais lequel?

Un licenciement qui ne coûterait rien à l'entreprise?

Merci d'avance pour vos conseils, qui seront très précieux pour moi.

Par **Lag0**, le **27/09/2012 à 10:51**

Bonjour,

Effectivement, si votre conjoint a un nouvel emploi sur place, votre démission sera reconnue comme légitime pour suivi du conjoint.

Si non, vous pouvez négocier une rupture conventionnelle avec votre employeur. Mais celui-ci n'a aucune obligation d'accepter.

Quant-à demander un licenciement, ce n'est pas le salarié qui demande le licenciement, le licenciement est une procédure subie par le salarié quand l'employeur décide seul de rompre le contrat de travail.

Par **clem2**, le **28/09/2012** à **08:21**

Bonjour Lago,

La rupture conventionnelle consiste en quoi?

L'entreprise est elle perdante?

Par **Lag0**, le **28/09/2012** à **10:52**

[citation]La rupture conventionnelle consiste en quoi? [/citation]

Voir :

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/rupture-conventionnelle-du-contrat,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html>